



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



Bretagne

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'Hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 missions complémentaires

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments.

Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

Les forces de l'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer),
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer,
- 9 parcs naturels marins,
- 1 sanctuaire de mammifères marins,
- 26 réserves naturelles.

* Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

Agir au plus près des territoires

L'Office et ses agents présents partout en France

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'OFB appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

Chaque région de l'Hexagone dispose d'une direction régionale, à l'exception de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Corse. Les outre-mer ont une direction dédiée avec, pour chaque bassin ultramarin, des délégués territoriaux. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous.

Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'OFB, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins (PNM), dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des PNM et des compétences des services de l'État.



Les PNM sont des outils de protection de l'État créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux. Ils poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection (contrôle et sensibilisation des usagers), et le développement durable des activités maritimes économiques (pêche, extraction, énergies renouvelables...) et de loisir (plaisance, pêche, plongée, sport de glisse...).

Les principales missions des délégations de façade reposent sur la mise en œuvre, à l'échelle de la façade maritime, des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité. Par exemple :

- mobiliser la connaissance et être opérateur ou animateur de certains sites Natura 2000 en mer,
- mobiliser des financements et contribuer aux projets nationaux qui engagent les acteurs maritimes et les citoyens dans la protection et de la restauration de la biodiversité en mer.

Quel est le rôle des inspecteurs de l'environnement ?

Police de l'environnement et police sanitaire

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse)... Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).



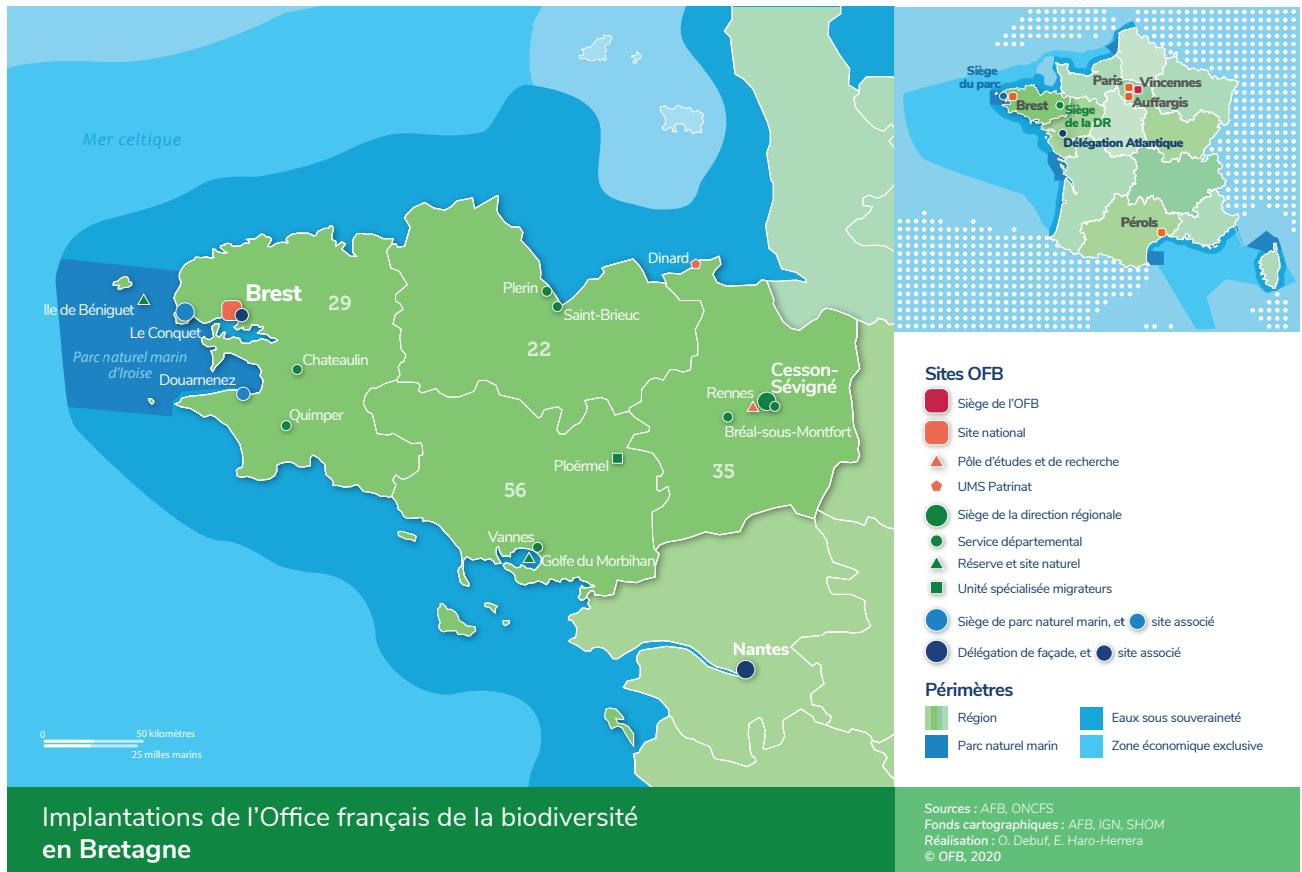
Connaissance : les missions des services départementaux

Les services départementaux contribuent fortement aux missions de connaissance de l'OFB. Dans le cadre de programmes nationaux, ils sont mobilisés pour :

- produire des données environnementales issues de l'observation de terrain (suivi d'espèces ou de milieux),
- participer à des protocoles de recherche, qu'ils contribuent à tester et, par leur connaissance du territoire et des acteurs, à améliorer (évaluation de la qualité écologique des milieux via des bioindicateurs, suivi des espèces grâce à l'ADN environnemental...).

Ils sont par ailleurs amenés à participer à des travaux scientifiques et techniques sur des enjeux locaux, par exemple dans le cadre de plans d'action pour la protection d'espèces menacées.

Cette contribution importante aux missions de connaissance de l'OFB s'appuie sur les compétences techniques des inspecteurs de l'environnement et sur un maillage du territoire qui est une vraie richesse pour l'établissement.



L'OFB en Bretagne

Nos implantations

La direction régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité regroupe environ 110 agents répartis sur tout le territoire :

- un siège à Cesson-Sévigné (35 - Ille-et-Vilaine) regroupant la direction et ses services centraux,
- 4 services départementaux implantés sur 7 sites, au plus près des enjeux territoriaux,
- le Parc naturel marin d'Iroise protège 3 500 km² de surface maritime. Son siège est au Conquet dans le Finistère avec une antenne à Douarnenez,
- la réserve de chasse et de faune sauvage de Béniguet, située au cœur de l'archipel de Molène en mer d'Iroise,
- la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du golfe du Morbihan.

En Bretagne, l'OFB comprend deux antennes qui dépendent de la direction régionale Pays de la Loire :

- un site de la délégation de façade Atlantique à Brest dont le champ d'intervention couvre toute la façade maritime de la baie du Mont Saint-Michel à la frontière espagnole,
- une antenne de l'Unité spéciale Migrateurs à Ploërmel.

La Bretagne accueille également des pôles ou des entités d'envergure nationale de l'OFB :

- un site national à Brest,
- un pôle d'études et de recherche travaillant sur le thème des migrateurs amphihalins (salmonidés, anguille,...) à Rennes,
- une cellule de l'UMS Patrinat à la station marine de Dinard.

En Bretagne, l'OFB c'est aussi

L'Agence bretonne de la biodiversité (ABB)

Pour démultiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité, l'OFB et la Région ont créé fin 2019 l'Agence bretonne de la biodiversité, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les services de l'État.

Les 5 missions de l'ABB :

- Mettre en réseau des acteurs gestionnaires de la biodiversité.
- Organiser, mutualiser et valoriser les outils de la connaissance.
- Veiller à la cohérence des politiques publiques pour une stratégie régionale.
- Monter les projets pour les territoires avec les collectivités et le monde économique.
- Mobiliser les différents acteurs et les citoyens.

Le Conservatoire botanique national de Brest (établissement coordonné).

Les enjeux de la biodiversité

Une identité marquée

La région Bretagne présente une très grande diversité d'espaces et de milieux :

- une façade littorale de 2 370 km² et des côtes variées et découpées,
- de très nombreux îles et îlots,
- à l'ouest, les reliefs des Monts d'Arrée et les Montagnes noires, et à l'est les basses terres,
- un paysage bocager qui fait partie de l'identité de la Bretagne, mais qui a notamment souffert des opérations de remembrement dans les années 60-90,
- des terres agricoles qui dominent largement les forêts.

Les fleuves côtiers bretons hébergent des populations riches de poissons migrateurs, d'amphibiens, de mollusques.

La Bretagne a une forte responsabilité pour la protection d'espèces patrimoniales comme l'anguille, le saumon, l'aloise mais aussi la loutre, la bécasse, les chiroptères, le faucon pèlerin ou le pingouin torda.

La mer fait partie intégrante de l'identité bretonne. Les vastes champs d'algues, les tombants rocheux des côtes et les baies peu profondes constituent autant de nurseries et de nourriceries pour les espèces marines.

Le littoral est également très varié et parfois difficile d'accès, ce qui en fait un refuge idéal pour de nombreuses espèces protégées comme le phoque gris, le grand dauphin, la sterne...

Une région dynamique

La démographie dynamique explique en grande partie le taux d'artificialisation des terres. Avec 111 600 habitants supplémentaires en 8 ans, la région voit ses pôles urbains se développer, ainsi que les métropoles de Rennes et Brest et les zones littorales.



Les projections INSEE laissent présager une augmentation de la population bretonne d'ici 2050, qui pourrait frôler les 4 millions d'habitants, notamment en raison du réchauffement climatique qui entraînerait un intérêt pour cette région au climat plus tempéré.

Pour une biodiversité préservée

Dans ce contexte, la préservation et la protection de la biodiversité prend encore plus de sens. En Bretagne, 73 % des espèces évaluées ont un risque de disparition connu*. L'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité est la disparition des habitats. Or, les zones humides, une des richesses des milieux naturels bretons, sont en régression.

L'exploitation des ressources naturelles, second facteur de l'érosion de la biodiversité, est principalement due aux activités liées à l'agriculture, à l'agroalimentaire, à la pêche et au tourisme.

Nitrates et produits phytosanitaires ont notamment des conséquences sur les rivières et les estuaires. La Bretagne s'est engagée depuis plus de 30 ans dans la reconquête du bon état des eaux dans les politiques publiques déployées sur tout le territoire. Cette dynamique s'inscrit dans des actions plus globales de préservation de la biodiversité aquatique, terrestre et marine.

Chiffres clés en région Bretagne

- 28 % des espèces métropolitaines de mammifères marins.
- 77 % des espèces métropolitaines d'oiseaux marins nicheurs.
- 9 terrains de football : c'est l'équivalent chaque jour de la surface de terres agricoles et naturelles qui disparaît.
- 9 000 km² d'espaces marins et terrestres sont préservés (88 % en mer et 12 % sur terre).

* Source Observatoire de l'Environnement en Bretagne, chiffres clés 2018.

Direction régionale Bretagne

84, rue de Rennes - 35510 Cesson-Sévigné
Tél. : 02 23 45 06 06
dr.bretagne@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/bretagne

Service départemental d'Ile-et-Vilaine
sd35@ofb.gouv.fr

Service départemental des Côtes d'Armor
sd22@ofb.gouv.fr

Service départemental du Morbihan
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
du golfe du Morbihan
sd56@ofb.gouv.fr

Service départemental du Finistère
Réserve de chasse et de faune sauvage
de l'île de Béniguet
sd29@ofb.gouv.fr



Parc naturel marin d'Iroise

La pointe des Renards - 29217 Le Conquet Cedex
Tél. : 02 98 44 17 00
www.parc-marin-iroise.fr
f @PNMIroise - i @pnm_iroise

Site de Brest

16, quai de la Douane - CS 42932
29229 Brest Cedex 02
Tél. : 02 98 33 87 67

Délégation de façade maritime Atlantique

Immeuble les Dorides
1, rue Eugène Varlin
44100 Nantes
Tél. : 02 40 13 49 05

UMS Patrinat

Station marine de Dinard - CRESCO-MNHN
38, rue du Port Blanc
35801 Dinard
www.patrinat.fr



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Office français de la biodiversité

Siège social
12, cours Lumière
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr

f @OFBiodiversite t @OFBiodiversite i @OFBiodiversite
in @linkedInOFB y @OFBiodiversite o @OFBiodiversite